



DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 30/05/2024

Echéance le : 30/06/2024

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document		N° Client		Votre Commande		Marque		V.I.N.		N° Immatriculation		Kilométrage		N° Commande	
4558439		0165285						Zone Expedition : 03						5266908	
Désignation				N° Pièce		Quantité ou temps		C T	Prix unitaire hors taxe		Remise %	Prix unitaire net hors taxe		Montant	
** BL 5266908 DU 30/05/2024 ** FK-222-HJ															
COMMENTAIRE R.A. : FK-222-HJ NUMERO DE COMMANDE :															
:PLAQUETTES FREIN AV AM				FMO572526J E05U02		1,00		4	85,39		50,00	42,69		42,69	
----- SOUS-TOTAL PIECES -----															
INFORMATION :															
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS															
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA															
RECEPTION DE VOS COLIS															
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE															

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4558439
N° Client : 0165285
N° Commande : 5266908
Echéance le : 30/06/2024
30/05/2024 51,23



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.